

# COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 27 mai 2016 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

### ***Etaient présents :***

Mesdames, DUFOUR Joëlle, ROUSSINE Evelyne, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert.

***Procurations :*** HERCHUEL Christophe à BARISSET André, BIDAULT Marie-Françoise à FLEURY Jean-Pierre, JEANNIARD Pascal à DUFOUR Joëlle, CAMPOS Laurent à JARDON Stéphane, THOMAS Ludovic à PACAUT Christian.

**Secrétaire de séance :** Joëlle DUFOUR

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 21 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

### **I) Système de téléalerte.**

Suite à la proposition commerciale de mise en place d'un système de téléalerte qui permettrait de prévenir les habitants en cas de risques majeurs, inondations, orages, tempêtes, canicules, mouvements de terrain ... via un système de messages vocaux ou sms, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la mise en place de ce système, très onéreux et pas très adapté à la configuration de la commune.

Le Plan de Sauvegarde Communal, destiné à organiser les mesures de sauvegarde en cas de risques prévoit déjà l'utilisation de la sirène. Un rappel de la codification du nombre de coups de sirène en fonction de l'évènement concerné sera édité prochainement.

### **II) Rapports des commissions :**

#### **Forêt :**

- ✓ Parcelle 3 : 15 lots de houppiers sont en vente au prix de 6 € le stère, voir auprès de Monsieur Daniel POULET 03.80.21.00.44 (heures repas). 20 € seront demandés à l'inscription.
- ✓ Parcelle 15b : fermeture de la coupe en octobre 2016.
- ✓ Affouages 2015 - 2016 : la date pour le débardage des affouages sera donnée par l'agent ONF, il ne pourra se faire que sur sol porteur, de même que le fendage avec tracteur, les chefs de lots seront prévenus individuellement.
- ✓ Une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or est en cours pour les travaux de dépressage de la parcelle 31a
- ✓ La circulation des quads, motos et 4X4 est interdite dans les layons forestiers.

#### **Voirie :**

- ✓ L'appel d'offre pour les travaux de voirie 2017 est en cours, les entreprises ont jusqu'au 15 juin pour fournir leur proposition.
- ✓ Face à de trop nombreuses incivilités et afin d'éviter de graves problèmes d'évacuation d'eau, le Maire a pris un arrêté (consultable en mairie) pour réglementer le busage des fossés en limite de propriété :
  - Tout busage de fossés en limite de propriété est soumis à autorisation du Maire.
  - La pose de buses de diamètre 400 est obligatoire dans la plupart des fossés, la dimension peut être réduite sur accord du Maire pour les fossés les plus modestes.
  - L'installation d'une plateforme de type « Pont suspendu » est obligatoire lorsque la demande concerne un des deux fossés classés rivière : « La Genotte » et « La Loire ».
- ✓ Le Conseil Municipal décide de souscrire une extension de garantie de 2 ans pour le tracteur.

### **Bâtiments :**

- ✓ Suite à l'ouverture des plis par la commission bâtiment, la réfection des toits des logements communaux des écoles est confiée à l'entreprise la moins disante : Labergement Couverture
- ✓ La rénovation des deux salles de classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 est confiée à l'entreprise BALLOUX. Par soucis d'installation et de bon fonctionnement du tableau numérique, les deux classes vont être inversées.
- ✓ Accessibilité : Le conseil municipal valide le projet présenté par Monsieur JUFFARD, architecte, qui consiste à :
  - Refaire l'escalier extérieur d'accès à la salle du périscolaire située à l'étage : escalier sécurisé, abrité et équipé d'une plate-forme électrique pour les personnes à mobilité réduite, afin de respecter la loi sur l'accessibilité.
  - Extension de 83 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée sur le devant de la salle des fêtes, type véranda.

### **III) Affaires et questions diverses :**

#### **Dégradations et vols dans la commune :**

Depuis quelque temps, la commune est victime de plusieurs vols et diverses dégradations qui commencent à peser lourd sur le budget communal :

- Vol du défibrillateur communal situé rue de l'Eglise sur le mur de la Mairie : 1 500 €
- Vol des câbles électriques qui alimentent l'illumination de l'église : 2 000 €
- Dégradations des biens communaux par quelques voyous (vitrines ...) : 2 600 €
- Soupçons de dépôt d'amiante au terrain « des toupes », perte de loyer : 4 000 €

#### **Gendarmerie :**

La compagnie de Gendarmerie de BEAUNE, dont dépend la brigade de SEURRE a décidé de mettre en place une opération de prévention contre les cambriolages et les escroqueries. Ainsi, au cours des semaines à venir, chaque habitant du canton va recevoir la visite d'un militaire de la gendarmerie de SEURRE qui lui remettra un fascicule dans lequel des conseils en matière de lutte contre les cambriolages et les escroqueries sont prodigués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h  
Prochaine réunion : mardi 21 juin

## **Informations diverses**

**Renouvellement du bureau de l'association Labergement Patrimoine :** Président Jean-Marc Bidault 06 21 95 77 95 et 03 80 20 37 30, Vice-présidente Catherine Calvel 03 80 21 14 32, Secrétaire Evelyne Roussine 06 26 57 58 19, Trésorière Joëlle Dufour, Trésorière adjointe Marie-Françoise Bidault 03 80 20 37 30.

**Nuisances sonores :** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h

**L'Amicale des cafards** organise son traditionnel repas du 14 juillet, les bulletins d'inscription seront distribués en juin.